



St-Cergue, le 29 août 2011

PREAVIS MUNICIPAL No 20/2011

Concernant une demande de crédit d'urgence de CHF 60'000.– pour le remplacement de deux conduites d'alimentation en eau potable sur la route d'Arzier

Déléguée municipale : Cornélia Gallay

Au Conseil Communal de Saint-Cergue

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

But :

Le présent préavis a pour but d'autoriser la Municipalité à entreprendre rapidement le remplacement de deux conduites d'eau potable sur la route d'Arzier.

Exposé des motifs :

Une fuite s'est produite sur la conduite d'alimentation en eau potable traversant la route cantonale à la hauteur du cimetière de St-Cergue. La fuite se situe sous la chaussée qui vient d'être goudronnée. Les moyens traditionnels de creuse à cet endroit sont compliqués et coûteux. La solution d'un forage dirigé sous la route cantonale a été choisie.

Compte tenu des travaux de réalisation d'un trottoir devant le Mirabeau à proximité, la possibilité de regrouper les travaux pour des raisons de coûts a été prise en compte.

En effet, lors de la planification du trottoir le remplacement de la conduite principale en acier le long de la route d'Arzier a été étudié. Cette conduite est une des plus anciennes du village. Comme l'alimentation doit être assurée, le nouveau tracé de la conduite a été prévu sous la chaussée. Suite au goudronnage complet de la route jusqu'au passage à niveau, la décision a été prise de modifier cette planification et de réaliser le remplacement cet automne sous le trottoir, à proximité immédiate la conduite actuelle, avec la présentation d'un préavis en octobre. Le remplacement est réalisé par la creuse d'une fouille. Un subside sera sollicité auprès de l'ECA pour cette conduite de défense incendie. Les eaux usées ne passent pas à cet endroit.

La fuite doit être réparée rapidement et il est judicieux de regrouper tous les travaux. La décision a donc été prise de faire une demande de crédit d'urgence.

Coûts des travaux en CHF :

Remplacement de la conduite en 55.4mm par forage dirigé	6'600.-
Génie civil	5'450.-
Appareillage	1'200.-
Imprévu (roche)	4'700.-
Conduite 150mm génie civil	15'000.-
Appareillage	19'000.-
Honoraires	6'500.-
Divers	<u>1'550.-</u>
Total	60'000.- TTC

Financement :

Le coût sera financé par la trésorerie courante.

L'amortissement se fera en une année par prélèvement sur le compte de réserve affecté.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis de la Municipalité

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de deux conduites d'alimentation en eau potable sur la route d'Arzier**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 60'000.-**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir cet investissement net en une fois par prélèvement sur le fonds de réserve affecté n° 9280.20 au bilan**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 29 août 2011

Au nom de la Municipalité

Le Vice-Syndic

La Secrétaire

E. Blumenstein

F. Vol